



**LA SOUTERRAINE**  
ENGAGÉE PAR NATURE

## ARRÊTÉ DU MAIRE

### LE MAIRE DE LA SOUTERRAINE

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211.1 et suivants,

**VU** le Code de la Route et notamment les articles R44 et 225,

**VU** l'arrêté Ministériel du 24 Novembre 1967 sur la signalisation des routes, autoroutes, modifié et complété,

**VU** l'article R.610-5 du code pénal,

**VU** la demande présentée par Madame LAUMY Karine, représentant la MJC secteur jeunesse, 27 rue de Lavaud - 23300 LA SOUTERRAINE, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'occuper le domaine public afin d'organiser une activité de loisirs à l'étang du Cheix, le mercredi 30 août 2023 de 10 h 00 à 19 h 00.

**CONSIDERANT** que toutes mesures de sécurité doivent être prises pour permettre le bon déroulement de l'activité de loisirs et assurer la sécurité des usagers.

### ARRETE

**Article 1 :** L'activité de loisirs décrite dans la demande susvisée est autorisée sous réserve du respect des conditions suivantes :

**Article 2 :** La circulation et le stationnement seront interdits selon le plan ci-joint.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera publié et affiché par le demandeur conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 4 :** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou publication.

**Article 5 :** Toute la signalisation et pré-signalisation réglementaires seront mises en place par le demandeur et sous sa responsabilité, conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 6 :** Madame La Lieutenant de la communauté de Brigade de Gendarmerie, et Monsieur le Maire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de La Souterraine, le sept août deux mille vingt-trois.

#### Destinataires :

- Monsieur Le Maire de La Souterraine,
- Madame la Lieutenant de la communauté de Brigade de Gendarmerie de La Souterraine,
- Madame LAUMY, MJC secteur jeunesse.



Le Maire,

Etienne LEJEUNE





 *Emprise activités loisirs*